

Article 4 - Garantie, fort, droit applicable

- a) CDS décline toute responsabilité en cas de panne ou de mauvais fonctionnement inhérent à SWISSCOM.
- b) Si une panne devait survenir, CDS s'engage à remédier à celle-ci dans les meilleurs délais.
- c) Aucune autre garantie n'est donnée par CDS à l'abonné. Celui-ci ne pourra en particulier présenter aucune demande de dommage et intérêts à CDS pour des pertes qu'il aurait pu subir, dues à une panne de la centrale.
- d) Pour tout litige pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'exécution du contrat d'abonnement, les parties admettent comme seuls compétents les tribunaux du domicile de CDS.

Ainsi fait et signé en deux exemplaires.

Lieu _____ le _____ Neuchâtel, le _____

L'abonné: CDI-CDS Call Dispatch System SA

Signature Paul Veuve

CONTRAT D'ABONNEMENT

entre d'une part

**CDI-CDS Call Dispatch System SA
TAXIS DIRECT**

chemin de la Justice 15, 2000 Neuchâtel

ci-après dénommé "CDS" ou "la centrale"

et d'autre part

Nom, Prénom, Société : _____

Adresse : _____

Npa, Ville : _____

Tél. privé : _____

No de plaque : _____

Concessionnaire taxi
de la commune de : _____

ci-après dénommé "l'abonné"

Type d'abonnement choisi: 1. Basic
 2. Classic
 3..Pro

Nombre d'abonnement : _____

Nbre de Natel supplémentaire:
(2ème Natel par taxi) _____

Type de groupe : co-débiteurs solidaires
 appels sortants bloqués

Spécimen

Les parties conviennent ce qui suit:

Préambule

CDS a mis sur pied une centrale de réception et de distribution d'appels automatique. Les appels des clients sont automatiquement déviés sur l'appareil Natel de l'abonné en fonction de la provenance de l'appel et de la situation de l'abonné. Le présent contrat d'abonnement établit les relations et les droits et obligations de la centrale et de l'abonné.

Article 1 - L'abonné

- Afin de bénéficier de la gratuité des communications entre Natel de Swisscom, soit la centrale reprend à son nom l'abonnement Swisscom déjà en possession de l'abonné, soit la centrale fournit à l'abonné une nouvelle puce avec un nouveau numéro chez Swisscom. Le coût d'une nouvelle puce est à la charge de l'abonné.
- Tous les frais effectifs de SWISSCOM relatifs à l'abonnement sont à la charge de l'abonné. Une facture mensuelle sera établie par la centrale et devra être payée par l'abonné dans les 10 jours.
- Il est précisé que l'appel par le Natel de l'abonné à l'centrale de la centrale à l'abonné pour donner les positions ainsi que les appels passés entre abonnés ne sont aujourd'hui pas facturés par SWISSCOM. Si à l'avenir cela devait être facturé par SWISSCOM, les frais seraient à la charge de l'abonné.
- Type de groupe : soit l'abonné fait partie d'un groupe dont chaque membre est co-débiteur solidaire des autres membres du groupe concernant les créances envers la centrale; soit les appels Natel sortants sont bloqués à l'exception des numéros autorisés par la centrale.
- L'abonné doit s'assurer que son Natel donne son identification lors de tous les appels. Le cas échéant, l'abonné prendra contact avec SWISSCOM pour obtenir l'identification de son Natel. Pendant le service, le Natel ne doit en aucun cas être dévié ou sur un répondeur style COMBOX.
- L'abonné s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'utilisation qui fait partie intégrante du présent contrat.

Article 2 - CDS

- CDS assure l'exploitation de la centrale automatique.
- CDS est propriétaire du numéro d'appel gratuit **0800-818-800**.
- CDS donne à l'abonné les numéros de téléphone lui permettant de se positionner dans le système.

Article 3 - Durée du contrat d'abonnement et coût

- L'abonnement à la centrale est établi pour une durée initiale de 12 mois. Après la durée initiale d'un an, l'abonné ou CDS peut le résilier avec un préavis de 30 jours par lettre recommandée adressée à l'autre partie. CDS peut résilier le contrat avec un préavis de 30 jours, ou sans préavis en cas de non respect du règlement d'utilisation ou des conditions de paiements. En aucun cas une quelconque indemnité ne pourra être réclamée par l'abonné.
- Les taxes mensuelles sont les suivantes (prix hors TVA) :

Variante	Taxe centrale	Swisscom* option business call	Swisscom* option : (Coût par minute des appels privés non-couverts par la centrale)
1.	100.--	Fr. 12.-- Basic	Basic Fr. 12.--/mois (Coût par minute Fr. 0.60)
2.	100.--	Fr. 12.-- Classic	Classic Fr. 25.--/mois (Coût par minute Fr. 0.40)
3.	100.--	Fr. 12.-- Pro	Pro Fr. 45.--/mois (Coût par minute Fr. 0.25)

*Les taxes Swisscom ci-dessus sont celles effectives au 1er juin 2008. Tout changement de taxe par Swisscom sera répercuté à l'abonné.

- La taxe mensuelle par Natels supplémentaires par taxi ne travaillant pas en même temps que le premier Natel est de Fr. 20.-- + option Swisscom (Basic, Classic ou pro) voir tableau ci-dessus.
- La première taxe d'abonnement mensuelle sera facturée à la réception du contrat d'abonnement. En aucun cas l'abonné ne pourra demander son remboursement.
- Les factures dues à CDS sont payables à dix jours. L'abonné qui ne se sera pas acquitté de son dû dans les délais impartis sera automatiquement déconnecté de la centrale. Il ne pourra être reconnecté qu'à réception de la totalité des montants dus plus une taxe de reconnections Fr. 100.-- par abonnement. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé à CDS pour cette interruption.